



ÉCO GESTION DES ESPACES VERTS



cultivons nos différences

La Rochelle est connue pour le soin apporté à son cadre de vie. Nous sommes depuis des années une ville pionnière en matière d'écologie urbaine, ce dont nous pouvons être fiers.

Secteur piétonnier, vélos et véhicules électriques en libre service, réseau de pistes cyclables, réserves naturelles volontaires, espaces naturels sensibles... la Ville s'inscrit dans une démarche d'excellence environnementale permanente.

Cette prise de conscience écologique et citoyenne que nous revendiquons, depuis des années, impose dans notre politique environnementale d'agir de manière concrète, responsable et durable pour le maintien de la biodiversité, sans attendre les dates butoirs des obligations réglementaires.

Cela signifie notamment une réflexion et une adaptation permanente de nos services. Cela concerne les techniques et les modes de gestion des espaces verts, tout comme la production de plantes adaptées aux contraintes urbaines.

L'éco-gestion des espaces verts que nous mettons en place et qui vous est présentée dans ce livret, est un mode de gestion écologique, économique, adapté à la variété de nos usages et respectueux des usagers. Les Rochelais sont aussi des éco-citoyens.

Car c'est ensemble que nous pouvons contribuer, par notre regard, par nos pratiques, en commençant par son bout de trottoir ou le pied de son immeuble, à embellir notre ville, assainir notre environnement et préserver la nature en ville.

Alors, à vos binettes !
Bonne lecture,



Pierre Malbosc | Adjoint au Maire chargé des Espaces Verts





400 ha
d'espaces verts
entretenus

51,2 m²
d'espaces verts
par habitant

« ÉCO-GESTION », DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'éco-gestion désigne un mode de gestion différenciée des espaces verts de la Ville, écologique, économique, adapté aux usages et respectueux des usagers. Ce sont des enjeux environnementaux et de santé publique.

En ville, la présence du végétal – ce que l'on appelle « les espaces verts » – désigne une très grande variété de situations. De nombreux parcs et jardins, ponctuent le tissu urbain d'agréables îlots de fraîcheur. Et il faut distinguer au sein de ces espaces les prairies en herbe des parterres fleuris. Les espaces verts, ce sont aussi les massifs en bordure de voirie et les pieds d'arbres le long des avenues. Les espaces verts, ce sont encore les terrains de sports, les réserves naturelles, les cimetières... La trame verte et bleue, tout comme les alignements d'arbres, viennent renforcer le paysage.

Cette très grande diversité du végétal demande des traitements adaptés à chaque usage, dans le respect de l'environnement et en tenant nécessairement compte des coûts, financiers et humains.

Dans le prolongement d'une démarche de gestion différenciée engagée à La Rochelle depuis 2009, l'éco-gestion des espaces verts appuie son action sur des diagnostics de terrain, intégrés dans des bases de données cartographiques permettant des plans de gestion adaptés à chaque site.

Avec l'éco-gestion de ses espaces verts, La Rochelle cultive la différence et conforte la présence de la nature dans la ville.



DISTINGUER LES DIFFÉRENTS ESPACES VERTS

Le service des Espaces verts et de la propreté urbaine distingue quatre grands types d'espaces verts sur le territoire communal, requérant un entretien et des traitements spécifiques.

Les espaces paysagers

Il s'agit des massifs fleuris nécessitant un entretien important et un aspect soigné, tels qu'on les trouve dans les parcs et jardins, au plus près des usagers. Ces massifs d'ornement présentent une large palette horticole, évoluant au gré des saisons. Ces massifs et leurs abords font l'objet d'un arrosage adapté, ainsi que de tontes et tailles régulières. Certains terrains de sports et cimetières de la ville font également partie de ces espaces paysagers et bénéficient d'un même traitement « pointu » de la part des jardiniers. Ces espaces couvrent près de 10 % des espaces verts de la ville. Ils représentent la vitrine des savoir-faire des jardiniers.

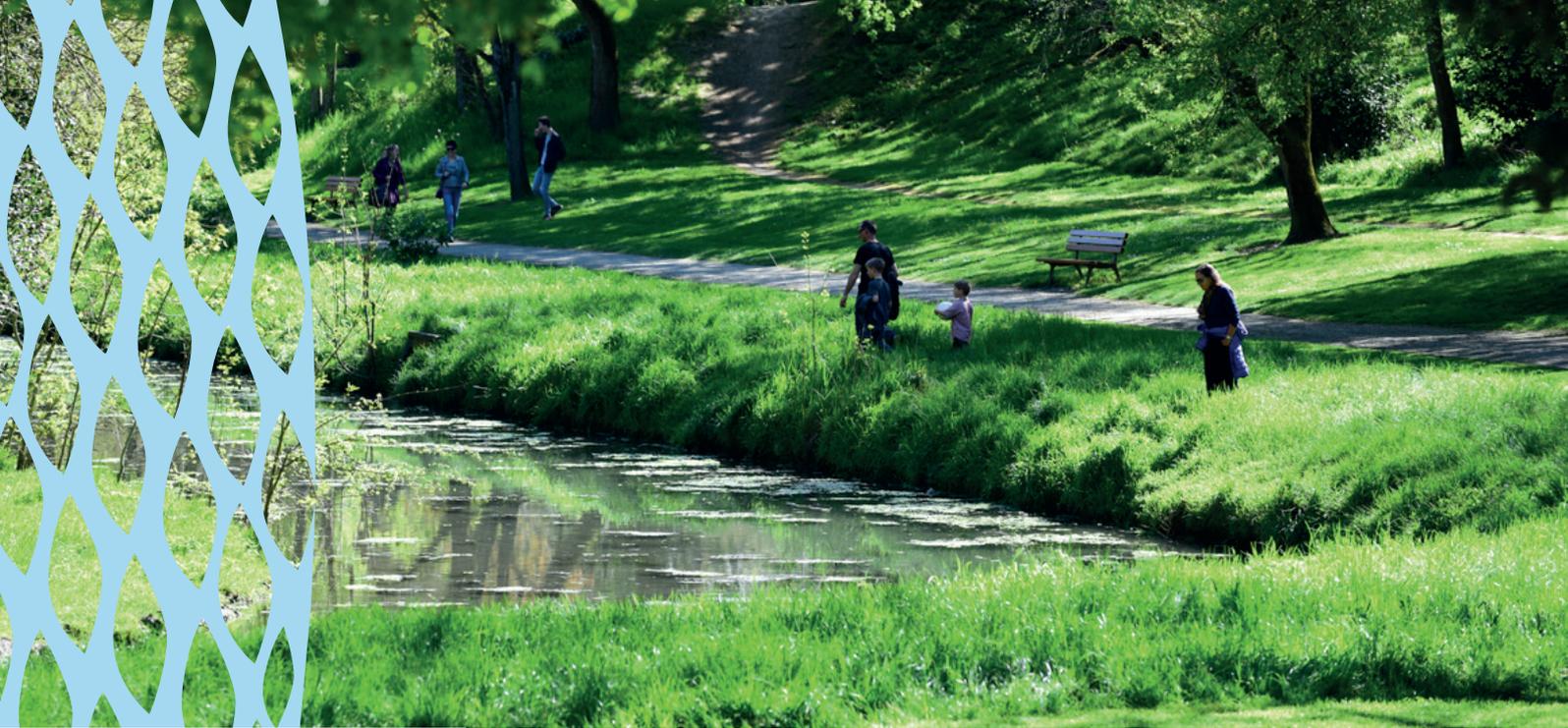
10% des espaces verts de la ville



Les espaces semi-paysagers

Ce sont les espaces verts dans leur acceptation la plus commune : ce sont principalement les parcs et jardins, espaces d'accompagnement quotidien participant au cadre de vie des habitants. Ils sont composés de pelouses, de massifs de plantes vivaces, d'arbres et d'arbustes ornementaux. Les jardiniers assurent la maintenance nécessaire à la propreté et la fonctionnalité des lieux. Les tontes peuvent être moins régulières sans qu'il y ait de gêne pour les usagers. Ces espaces couvrent près de la moitié des espaces verts.

48% de la surface
végétale



18%
de la surface
végétale.

Les espaces semi-naturels

Nous sommes là dans des espaces présentant une transition entre le végétal « paysager » et le végétal tel qu'il se présente spontanément dans la nature. Plantes horticoles et plantes « indigènes » cohabitent ici et ce « laisser-pousser » d'aspect plus champêtre permet le maintien de petits écosystèmes en ville (présence d'insectes, de petits animaux). Ce sont les espaces de fauchage tardif, que l'on trouve par exemple à proximité des cours d'eau.

Les espaces naturels

C'est le royaume de la biodiversité, où la nature est reine et peut effectuer la totalité de ses cycles. Les interventions humaines sont ciblées dans un souci de préservation patrimoniale. Conservatoires de biodiversité, ces espaces naturels classés, ou non, abritent un riche patrimoine végétal et animal local. À La Rochelle, il s'agit des marais de Pampin et Tasdon, des prairies et falaises de Chef-de-baie et des Minimes, des cours d'eau et plans d'eau, ainsi que de tout le littoral végétalisé. Ces espaces naturels font l'objet de suivis et bénéficient d'entretiens ponctuels. Ils permettent de structurer la trame verte et bleue.



Photo © Nicolas Blainpain



Photo © Stéphane Pinaud

25%

des espaces verts de la ville.



LA NATURE EN VILLE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'éco-gestion des espaces verts, c'est aussi encourager les riverains à prendre part à leur environnement, en entretenant leur trottoir et en participant au fleurissement de la ville.

J'entretiens mon trottoir

Sur tout le territoire communal, il existe un principe simple, qu'un arrêté municipal de juillet 2016 rappelle :

« Les riverains des voies publiques sont tenus d'entretenir leur trottoir, depuis la limite de leur habitation jusqu'à la bordure de chaussée. »

Le rappel de ce principe de bon sens s'accompagne de quelques préconisations :

- L'usage de produits phytosanitaires (« désherbant ») est interdit. Ces produits polluants ruissellent et s'infiltrent dans les sols perméables et finissent inévitablement par se retrouver dans l'eau que nous buvons et dans la mer.
- Le désherbage manuel, mécanique (par arrachage dans ces deux cas) ou thermique (en versant par exemple les eaux de cuisson) est vivement recommandé.
- Quelques herbes invasives (l'ambrosie), arbustes ou arbres (le paulownia...), sont à éliminer systématiquement.
- Le maintien contrôlé d'« adventices » (les « mauvaises herbes », mais qui ne sont pas toutes mauvaises) ne doit en aucun cas empêcher piétons et personnes à mobilité réduite de circuler sur le trottoir.



Je fleuris ma ville

Au-delà du simple entretien de son trottoir, la ville de La Rochelle encourage les habitants à participer activement à l'embellissement de leur environnement.

Les riverains sont en effet parfaitement autorisés à fleurir eux-mêmes leur bordure de maison ou le pied d'arbre en face de chez eux.

La Rochelle
encourage ce
fleurissement
volontaire.

Quelques règles et conseils

- Prenez au préalable contact avec la Direction des Espaces verts et de la Propreté urbaine afin de l'informer de votre initiative et qu'elle vous conseille au mieux, en fonction des contraintes de sol et des impératifs de circulation, de gestion et de sécurité.
- Choisissez des fleurs adaptées et non-invasives comme les campanules et adaptées au climat local (roses trémières). Le service Espaces verts tient à votre disposition des graines à semer !
- Pratiquez une appropriation « raisonnée » : respectez les végétaux déjà en place (pas de clous, crochets, fils de fer dans les arbres), ne détériorez pas le pavement ou la chaussée...
- Entretenez et arrosez ces petites touches de verdure sur l'espace public de façon économe.
- Surtout n'utilisez aucun désherbant ou produit chimique.

À vous de jouer !



Œuvrer ensemble pour une terre plus saine

En matière d'environnement et d'écologie urbaine, La Rochelle s'est toujours montrée pionnière. Avec l'éco-gestion des espaces verts, elle poursuit cette politique innovante.

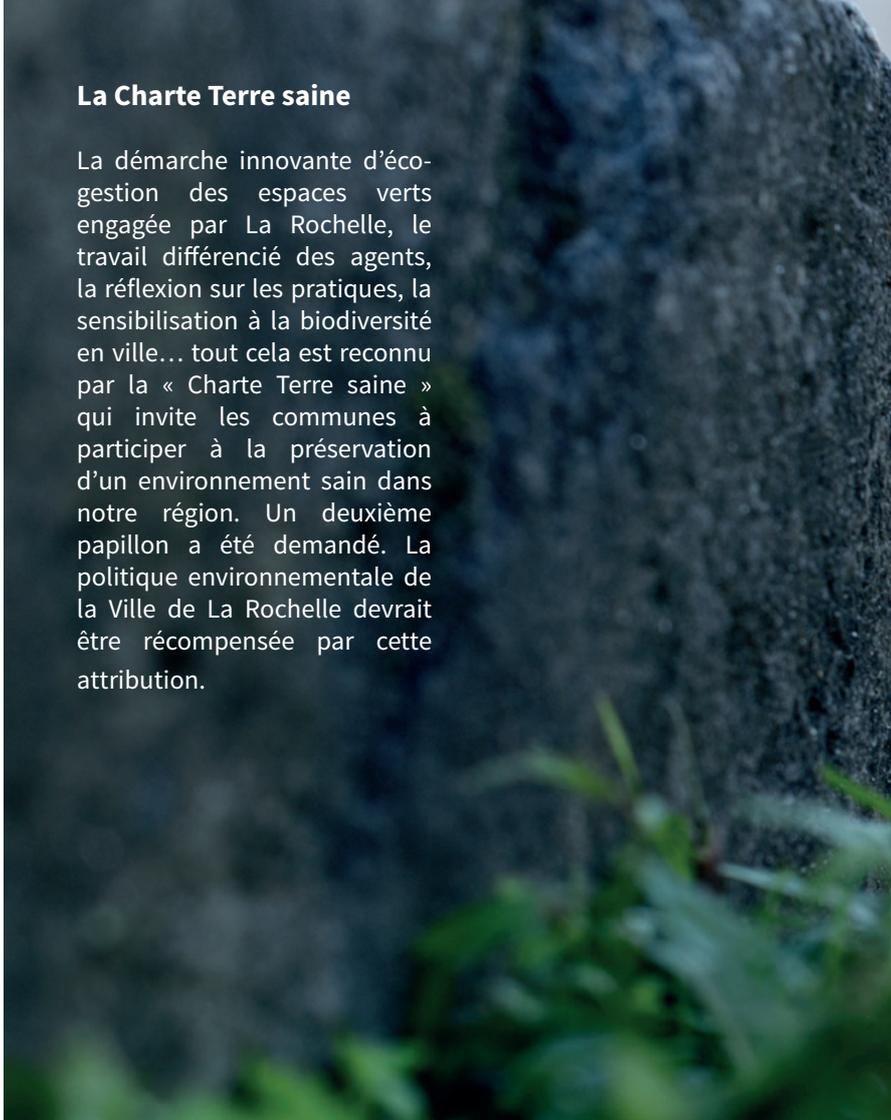
La nature en ville, ce n'est pas que du décor. Élément essentiel de la qualité de vie et du sentiment de bien-être, le végétal joue également un rôle primordial en matière de santé et de maintien de la biodiversité. Cette prise de conscience doit modifier notre regard – et nos pratiques – sur les espaces verts.

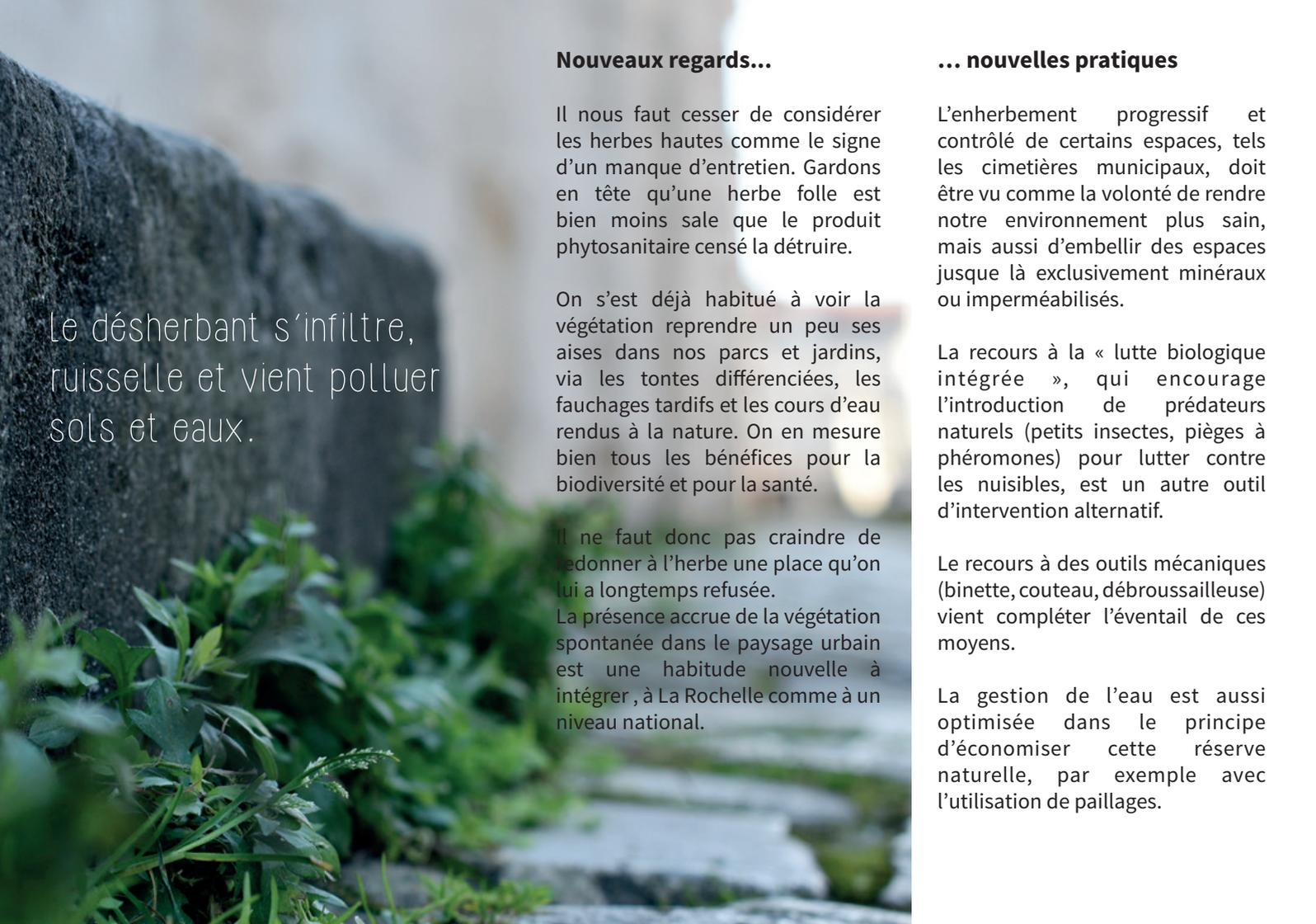
Phyto = zéro

Contrairement aux idées longtemps reçues, « un p'tit coup de désherbant, ça fait pas mal ». Le désherbant s'infiltrer, ruisselle et vient polluer sols et eaux. Depuis la mise en place d'une politique volontariste en matière d'éco-gestion, les jardiniers de la Ville ont pratiquement éliminé l'utilisation des produits phytosanitaires. Il importe à chacun d'entre nous de poursuivre cet effort, à titre professionnel et à titre privé.

La Charte Terre saine

La démarche innovante d'éco-gestion des espaces verts engagée par La Rochelle, le travail différencié des agents, la réflexion sur les pratiques, la sensibilisation à la biodiversité en ville... tout cela est reconnu par la « Charte Terre saine » qui invite les communes à participer à la préservation d'un environnement sain dans notre région. Un deuxième papillon a été demandé. La politique environnementale de la Ville de La Rochelle devrait être récompensée par cette attribution.





Le désherbant s'infiltré,
ruisselle et vient polluer
sols et eaux.

Nouveaux regards...

Il nous faut cesser de considérer les herbes hautes comme le signe d'un manque d'entretien. Gardons en tête qu'une herbe folle est bien moins sale que le produit phytosanitaire censé la détruire.

On s'est déjà habitué à voir la végétation reprendre un peu ses aises dans nos parcs et jardins, via les tontes différenciées, les fauchages tardifs et les cours d'eau rendus à la nature. On en mesure bien tous les bénéfices pour la biodiversité et pour la santé.

Il ne faut donc pas craindre de redonner à l'herbe une place qu'on lui a longtemps refusée.

La présence accrue de la végétation spontanée dans le paysage urbain est une habitude nouvelle à intégrer, à La Rochelle comme à un niveau national.

... nouvelles pratiques

L'enherbement progressif et contrôlé de certains espaces, tels les cimetières municipaux, doit être vu comme la volonté de rendre notre environnement plus sain, mais aussi d'embellir des espaces jusque là exclusivement minéraux ou imperméabilisés.

La recours à la « lutte biologique intégrée », qui encourage l'introduction de prédateurs naturels (petits insectes, pièges à phéromones) pour lutter contre les nuisibles, est un autre outil d'intervention alternatif.

Le recours à des outils mécaniques (binette, couteau, débroussailleuse) vient compléter l'éventail de ces moyens.

La gestion de l'eau est aussi optimisée dans le principe d'économiser cette réserve naturelle, par exemple avec l'utilisation de paillages.

Direction des Espaces verts et Propreté urbaine
05 46 51 11 66
dgst.accueil.secrétariat@ville-larochelle.fr

